

AR Prefecture

016-200054047-20220328-2022_03_28_7-DE

Reçu le 30/03/2022

Publié le 30/03/2022

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** au Centre Socio Culturel du Confolentais les aides indiquées ci-dessus au titre de l'exercice 2022.
- **AUTORISE** M le Maire à signer la convention financière, annexée à la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 29 mars 2022

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

